

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Stratégies Environnementales des Territoires
64.98

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

OBJET : BP 2018 : Délégation Etang de Berre

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'Etang de Berre, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Dans le cadre de la délégation Etang de Berre, le Département soutient les syndicats mixtes GIPREB et PMCB dont les missions concourent à retrouver et conserver les caractéristiques d'un milieu permettant le retour et le maintien des usages.

Ainsi, le Département :

- Affirme une politique territoriale en soutenant techniquement et financièrement les actions de ces structures dans une dynamique de cohérence avec les autres politiques sectorielles.
- Positionne le Conseil départemental comme acteur des grandes problématiques du territoire.
- Sensibilise les citoyens à la préservation de ces espaces.

L'étang de Berre

Le GIPREB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en 2000 a pour objet de retrouver les caractéristiques d'une lagune méditerranéenne profonde au fonctionnement équilibré.

Ces missions sont mises en œuvre dans une perspective de retour à un écosystème équilibré et en bon état, favorable au maintien et au développement durable des usages en lien avec le milieu aquatique marin.

L'expérimentation de la réouverture du tunnel du Rove à la courantologie est le dossier principal porté par le GIPREB. Cette expérimentation a pour objectif de déconfiner les eaux stagnantes du canal du Rove et ainsi recréer une circulation d'eau de mer vers l'étang de Berre et celui du Bolmon pour améliorer la qualité des eaux et restaurer, en partie, le caractère marin de ces deux étangs.

Depuis 2003, le Conseil départemental s'est engagé dans cette opération. Après de nombreux aléas (organisationnels, techniques, financiers), les résultats des études ont amené à proposer un projet de réouverture du tunnel du Rove bien au-delà de l'enveloppe financière initialement prévue. Une alternative de solutions techniques moins coûteuses a été présentée et est en cours de validation par les experts des Conseils scientifiques du GIPREB et du SIBOJAI. Le Département demeure dans

l'attente de la présentation d'une proposition techniquement validée par les experts et d'un montant de travaux précis et consolidé.

Au titre de l'année 2018, le Département est appelé à honorer sa cotisation au GIPREB en tant que membre du syndicat mixte. Par ailleurs, le soutien aux investissements s'engagera en fonction de la nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

Syndicat mixte du Parc Marin de la Côte Bleue –PMCB

Le PMCB, syndicat dont le Département est membre depuis sa création en juillet 2000 a pour missions : la protection du milieu marin littoral de la Côte Bleue, la gestion des ressources halieutiques, la connaissance du patrimoine naturel et l'éducation du public et des scolaires.

Gestionnaire reconnu notamment des réserves, le Parc Marin de la Côte Bleue est classé « ASPIM » (Aire Spécialement protégée d'intérêt Méditerranéen, 4 sites labellisés en France). Ce classement lui donne ainsi le statut d'Aire Marine Protégée et permet une reconnaissance à l'échelle méditerranéenne de ses actions.

Le Département soutient son engagement dans de nombreuses actions : gestion et surveillance des réserves, aide à la pêche côtière durable, amélioration des connaissances scientifiques, association aux décisions d'aménagements du littoral, sensibilisation et éducation du public. Ces actions sont intégrées dans un plan de gestion qui devrait être très prochainement renouvelé afin de poursuivre les travaux déjà réalisés et définir des nouveaux objectifs dans la lignée de la précédente programmation. La qualité de cette gestion est reconnue de tous les acteurs (Collectivités, professionnels, associations...), notamment à l'international, et contribue au rayonnement de notre département.

Au titre de l'année 2018, il conviendra de participer aux charges de fonctionnement du Parc Marin de la Côte Bleue. Par ailleurs, le soutien aux investissements s'engagera en fonction de leur nature, de l'intérêt départemental et de la disponibilité des crédits.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL